



Après annulation oqtf je devrais faire quoi

Par **huseyin**, le **28/12/2013** à **11:29**

Bonjour Madame et monsieur je aimere bien avoir une réponse à votre part j'ai arrive en France 2004 et je raconter ma femme 2006 et après en a pris un appartement en location ensemble juin 2008 et en a été mairie faire un papier comme vie commune vie maritale edf à nous deux empot après 2011 novembre en a fait notre mariage après je envoi mon dossier pour les carte séjour préfecture de rancy 10 - 01 - 2012 après juillet 2013 je u un oqtf je prie une avocat et elle a annulé oqtf 16 décembre j vous demande j fait quoi aujourd'hui pour le faire plus vite possible merci beaucoup pour votre aide ma femme est une française

Par **aguesseau**, le **28/12/2013** à **12:54**

bjr,
vous pouvez demander un titre de séjour comme conjoint de français mais sa délivrance ne sera pas automatique puisque vous êtes en situation irrégulière.
il faut demander la délivrance d'une carte vie privée et familiale à titre exceptionnel.
cdt

Par **huseyin**, le **28/12/2013** à **14:01**

Merci pour votre réponse mais je déjà fait ça ça veut dire que je ré viens tout début après le annulation oqtf attendre 1 et 2 ans pour la une autre décision merci beaucoup pour votre réponse